

1.2.1 Stratégie de développement touristique de la Polynésie française - Fari'ira'a Manihini

La stratégie Fāri'ira'a Manihini 2027, intitulée « *L'accueil qui nous ressemble et nous rassemble* », constitue aujourd'hui le cadre structurant de l'action publique en matière de développement touristique. Elle regroupe **95 actions et 40 sous-actions**, organisées autour de cinq axes opérationnels :

- Axe 1 : valorisation et promotion de la destination ;
- Axe 2 : diversification des expériences et de l'offre ;
- Axe 3 : tourisme durable et écotourisme ;
- Axe 4 : structuration et professionnalisation des filières ;
- Axe 5 : infrastructures et équipements.

Au **31 décembre 2025**, son **taux d'avancement global** s'établit à **66 %**, avec des niveaux différenciés selon les axes : **79 %** pour l'axe 1, **69 %** pour l'axe 2, **59 %** pour l'axe 3, **50 %** pour l'axe 4 et **80 %** pour l'axe 5.

Ce point d'étape fait apparaître une dynamique globalement favorable, traduite par plusieurs résultats déjà atteints ou dépassés. Les objectifs relatifs à la fréquentation et aux retombées économiques sont particulièrement bien orientés :

- Le nombre de touristes atteint **280 000**, soit **100 %** de la cible fixée ;
- Les retombées économiques s'élèvent à **105 milliards FCFP**, soit **124 %** de l'objectif initial de **85 milliards FCFP** ;
- Le nombre d'emplois liés au secteur atteint **14 022**, soit **108 %** de la cible de **13 000 emplois** ;
- L'offre globale d'hébergement progresse également fortement, avec **8 291 clés** recensées pour un objectif de **6 600**, soit **126 %**. En revanche, deux indicateurs demeurent en retrait ;
- La capacité aérienne, avec **522 366 sièges** pour un objectif de **550 000 (95 %)**, et le nombre de clés hôtelières, avec **2 666 clés** pour un objectif de **3 000 (89 %)**.

Axe 1 : valorisation et promotion de la destination

L'**axe 1**, consacré à la valorisation et à la promotion de la destination, apparaît comme l'un des plus avancés. Les actions conduites en 2025 traduisent un renforcement concret de l'accueil, de la lisibilité de l'offre et du rayonnement de la destination.

Tahiti Tourisme a ainsi ouvert un nouveau guichet d'accueil et d'information au terminal de croisière de Papeete – Te Anuanua – portant à **4** le nombre total de guichets d'information opérés sur le territoire. En parallèle, la diffusion de l'information touristique a continué à être structurée à travers un agenda événementiel relayé sur plusieurs canaux et auprès de différents partenaires. Le Service du tourisme a également engagé la digitalisation de l'offre patrimoniale par le lancement d'un projet pilote de **visite virtuelle** sur le site de la Pointe Vénus, à Mahina.

Sur ce même axe, la destination a bénéficié d'un travail de valorisation plus large de ses atouts culturels, environnementaux et identitaires. Les campagnes de promotion de Tahiti et ses Îles ont été poursuivies à l'échelle locale et internationale. Les opérations de médiation et d'animation menées au Fare Manihini ont permis de mieux mettre en valeur la culture polynésienne : les **Mahana Pae** ont

touché **1 000 visiteurs** et mobilisé **25 artisans** en 2025, tandis que **7 "Tere Tahiti"** ont été organisés pour faire découvrir les sites terrestres et maritimes de Tahiti.

Le concours « **J'embellis ma commune** » a également continué à soutenir l'embellissement des espaces visibles et fréquentés, en renforçant l'attractivité du cadre d'accueil. Par ailleurs, Tahiti Tourisme a poursuivi sa stratégie de consolidation des marchés prioritaires et de diversification des marchés émetteurs. Cette dynamique s'est notamment traduite par la formation de **14 280 agents de voyage et partenaires internationaux**, soit **95,2 %** de l'objectif fixé, au moyen de voyages de familiarisation, webinaires, séminaires de marché et outils numériques spécialisés.

Toujours dans le champ de l'attractivité, les actions engagées en faveur de la filière audiovisuelle méritent également d'être relevées. La fédération polynésienne de l'audiovisuel et du cinéma a réuni en 2025 les acteurs du secteur afin de relancer une dynamique collective ; les **25 sociétés membres** représentent environ **200 professionnels à temps plein**. En complément, un référentiel des contenus audiovisuels prioritaires a été mis en place et un recensement des acteurs de la production a été engagé par Tahiti Film Commission. Surtout, la promulgation, le **11 juillet 2025**, d'une loi du pays instituant le dispositif d'aides financières à la dynamisation du secteur audiovisuel marque une évolution structurante, de nature à renforcer l'attractivité du territoire pour les tournages et productions.

Axe 2 : diversification des expériences et de l'offre

L'**axe 2**, relatif au renforcement de la diversité d'expériences et de l'offre touristique, traduit pour sa part une montée en puissance des actions de structuration de l'offre et de soutien à l'investissement. Les appels à manifestation d'intérêt publiés en début d'année 2025 pour la création, l'agrandissement ou la rénovation d'hébergements touristiques ont permis l'examen de **9 projets**, représentant un potentiel de **4,5 milliards FCFP d'investissements**, auxquels s'ajoutent **5 dossiers d'acquisition de navires** pour un montant de **1,7 milliard FCFP**. Ces éléments illustrent la dynamique d'investissement soutenue par le Pays, dans une logique de montée en gamme et de diversification de l'hébergement. Dans le même temps, une étude sur les impacts des meublés de tourisme sur le marché du logement a été lancée afin de préparer une stratégie de régulation mieux équilibrée entre enjeux résidentiels et touristiques ; sa finalisation est annoncée pour **juin 2026**.

La diversification de l'offre s'est également traduite par des avancées sectorielles ou territoriales concrètes. Le rapport d'Atout France sur les stratégies haut de gamme souligne le potentiel de la Polynésie française sur le segment du luxe. En matière de mobilité, plusieurs initiatives sont venues nourrir les réflexions sur les transports touristiques : lancement d'un plan de mobilité durable à Papeete, création d'instances de gouvernance de la mobilité terrestre durable, et mise en œuvre du schéma directeur des mobilités actives 2025-2035. La desserte interinsulaire a été améliorée avec l'ouverture d'une

nouvelle liaison aérienne vers **Fakarava**, à raison de **quatre vols hebdomadaires**, et avec la signature d'un avenant visant à améliorer la desserte de **Ua Pou** et **Ua Huka**.

D'autres actions ont permis d'enrichir la gamme des expériences offertes aux visiteurs. Dans le domaine nautique, la Polynésie a conforté sa place dans la coopération régionale grâce au Forum de l'économie bleue et à la diffusion d'outils d'accueil des plaisanciers. Le va'a a continué à être valorisé comme marqueur identitaire fort à travers le soutien à la **Hawaiki Nui Va'a** et sa médiatisation internationale. Des campagnes de sensibilisation ont également été menées sur la protection des mammifères marins et l'interdiction d'attirer ou nourrir les espèces marines sauvages, dans une logique de sécurisation des pratiques et de préservation de l'image d'une destination exemplaire. Sur le plan culturel et expérientiel, le tourisme gourmand a été renforcé à travers un premier colloque océanien sur l'alimentation et le tourisme culinaire, l'événement **Te Kai**, ainsi que la préparation de l'émission « **Un Plat, Un Talent, Une Formation** », dont le lancement est prévu en janvier 2026. Enfin, les célébrations de **Matari'i i ni'a** et **Matari'i i raro** ont été accompagnées en lien avec les acteurs culturels et touristiques.

L'axe 2 recouvre également des actions importantes de maillage territorial. Un marché a été lancé pour la structuration de **23 chemins de randonnée** répartis sur **5 îles**, avec un travail de normalisation des fiches itinéraires, des chartes de bonnes pratiques et du balisage. Le projet de territoire **Terehēamanu** a donné lieu à des ateliers participatifs associant population et acteurs économiques. Par ailleurs, le soutien aux pensions de famille a permis d'accompagner **13 établissements** en 2025, pour un montant total de **109 millions FCFP**, confortant ainsi une logique de répartition plus équilibrée de l'offre entre les archipels et les îles.

Axe 3 : tourisme durable et écotourisme

L'axe 3, consacré au tourisme durable et à l'écotourisme, présente un avancement plus modéré mais néanmoins structurant. Le **Plan tourisme durable 2030** a été validé en janvier 2025 puis restitué aux acteurs en février. Le document fait état d'un **taux de réalisation de 21 %** sur l'année 2025, avec une participation active du Service du tourisme et de Tahiti Tourisme. Le **Collège du tourisme durable** s'est réuni afin de suivre la mise en œuvre de ce plan et d'identifier les suites à donner. Parallèlement, la plateforme **HINA** a été mise en place pour permettre aux visiteurs et résidents de contribuer financièrement à quatre projets associatifs à impact social, culturel et environnemental.

Les travaux préparatoires de la **charte de l'accueil touristique authentique et durable** ont, eux aussi, été engagés. Ils reposent à la fois sur le comité citoyen du plan tourisme durable et sur les échanges conduits avec les comités du tourisme. L'intérêt de cette démarche réside dans sa capacité à articuler les attentes des professionnels, des habitants et des territoires autour d'un socle commun de principes et de bonnes pratiques. Dans le même esprit, les comités du tourisme ont poursuivi leur professionnalisation : les communes sont étroitement associées au processus d'agrément, aux formations et aux échanges de bonnes pratiques. En 2025, une commission d'agrément a examiné **8 dossiers ; 6 avis**

favorables ont été émis, mais seuls **2 arrêtés d'agrément** ont pu être pris à ce stade, les **4 autres** devant être finalisés en 2026 après complétude des dossiers. Cet élément montre que le chantier est bien engagé, mais qu'il reste à consolider dans sa dimension administrative et opérationnelle.

Cet axe 3 comprend également plusieurs actions de sensibilisation et d'animation en faveur d'un tourisme plus responsable. Un guide des gestes et recommandations pour un tourisme durable a été réalisé par Tahiti Tourisme, et la deuxième édition du concours des initiatives du tourisme durable a permis de valoriser les professionnels déjà engagés dans cette transition. Des actions pédagogiques ont aussi été menées, à l'image de la journée éco-culturelle organisée à **Vaipahi** avec des élèves du collège de Taravao, ou encore du soutien au tourisme domestique à travers les campagnes aériennes et les deux éditions annuelles du **Salon du tourisme**. Enfin, des travaux ont été conduits sur des sujets structurants comme le schéma directeur de l'hébergement touristique marchand, la réforme de la taxe de séjour intégrant la plaisance touristique, ainsi que la production d'outils d'information à destination des plaisanciers à **Moorea, Hiva Oa et Tahuata**.

Axe 4 : structuration et professionnalisation des filières

L'axe 4, consacré à la structuration et à la professionnalisation des filières, apparaît comme le plus en retrait, avec un taux d'avancement de **50 %**. Pour autant, plusieurs chantiers majeurs ont bien été lancés ou consolidés. Le **CMQP** est désormais membre du comité technique et du comité de pilotage de l'apprentissage, ce qui renforce la capacité du secteur à faire remonter ses besoins en compétences. Le projet **TECH KAI**, lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt France 2030, doit permettre à compter de 2026 de déployer des outils numériques de formation culinaire dans les cinq archipels. La réforme de la réglementation applicable aux agences de voyages et bureaux d'excursions demeure en cours, de même que la clarification du cadre de certains bureaux d'activités dans les hébergements. Enfin, Tahiti Tourisme poursuit la diffusion d'une veille concurrentielle mensuelle, utile au pilotage stratégique. Cet axe progresse donc, mais appelle encore une accélération si l'on veut disposer à court terme d'un cadre plus lisible, plus qualifiant et plus professionnalisé pour les acteurs.

L'axe 5, relatif au développement des infrastructures et équipements, est celui qui enregistre le meilleur niveau d'avancement, avec **80 %**. Les réalisations de l'année 2025 y sont particulièrement visibles. Dans le domaine maritime, le travail mené avec les communes sur les zones de mouillage réglementées prépare l'installation de corps-morts écologiques et contribue à une meilleure gestion de l'espace maritime. Sur le littoral et les sites touristiques, la délégation de service public de la **Pointe Riri** a été attribuée à la société Haumea Mana pour une durée de **20 ans**, avec un programme de valorisation et d'exploitation du site. Les travaux du site de **Papaputa à Rangiroa** ont été lancés pour améliorer l'accueil des croisiéristes et créer un espace utile aux artisans et prestataires locaux.

Axe 5 : infrastructures et équipements

Cet axe 5 est également marqué par des opérations structurantes à forte visibilité. L'espace scénographique consacré à **Paul Gauguin à Papeari** a été achevé fin 2025 ; cet équipement de **1 600 m²**, représentant un investissement de **2,1 milliards FCFP**, comprend une exposition permanente, mais aussi des espaces de services destinés à l'accueil du public. Par ailleurs, le CMQP a lancé une expérimentation visant à rapprocher l'offre et la demande d'emploi dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, et la commune de Bora Bora a engagé la première étape du projet du **Grand Vaitape**, avec le lancement d'une étude estimée à **350 millions FCFP** pour faire émerger un nouveau pôle d'attractivité, de rencontre et d'animation à vocation touristique inclusive.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il ressort que la stratégie FM27 produit des effets tangibles et que l'année 2025 a permis de consolider la trajectoire de transformation du secteur touristique polynésien. Les résultats les plus probants concernent la fréquentation, les retombées économiques, l'emploi, l'offre globale d'hébergement, la promotion de la destination et les infrastructures. Pour autant, plusieurs **points**

de vigilance demeurent. D'une part, les objectifs en matière de **capacité aérienne** et de **clés hôtelières** ne sont pas encore atteints. D'autre part, plusieurs chantiers structurants restent inachevés ou en phase de consolidation : régulation des meublés de tourisme, réforme des agences de voyages et bureaux d'excursions, finalisation des agréments des comités du tourisme, réforme de la taxe de séjour, structuration du cadre des sentiers de randonnée et poursuite de la montée en compétence des filières.

En conséquence, l'année 2026 devra prioritairement permettre : de finaliser les réformes réglementaires engagées ; de conforter les outils de gouvernance du tourisme durable ; d'accélérer la professionnalisation des filières ; de poursuivre l'effort de structuration territoriale de l'offre ; et de consolider la montée en capacité du parc hôtelier et des dessertes aériennes. Sous cette réserve, la FM27 peut être regardée, à ce stade, comme une stratégie en bonne voie de mise en œuvre, avec des résultats déjà significatifs et des chantiers encore à sécuriser pour garantir la pleine atteinte des ambitions fixées par le Pays.

1.2.2 Schéma directeur d'aménagement du numérique de la Polynésie française (SDAN)

Adopté en 2016 sous l'impulsion de la Présidence, le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) de la Polynésie française a été conçu comme le cadre stratégique de référence pour coordonner les actions publiques et privées en matière de développement du numérique sur l'ensemble du territoire. Son élaboration a associé le Haut-Commissariat de la République, la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) et la Caisse des Dépôts.

Le SDAN avait pour ambition d'assurer un aménagement numérique cohérent et équilibré, en réduisant les inégalités d'accès au haut et très haut débit entre les archipels, tout en soutenant la croissance économique, l'attractivité et le développement durable du Pays.

Il visait à :

- Planifier le déploiement des infrastructures prioritaires ;
- Encourager le développement de services numériques adaptés aux besoins des usagers ;
- Intégrer systématiquement le numérique dans les projets et services publics ;
- Promouvoir l'innovation comme levier d'attractivité et de dynamisme territorial.

Ce document stratégique devait compléter le Schéma d'Aménagement Général de la Polynésie française (SAGE) et assurer la cohérence des initiatives numériques locales avec les politiques publiques transversales.

Douze propositions majeures, regroupées dans quatre grands axes, avaient ainsi été définies pour atteindre ces objectifs, dont l'évaluation constitue aujourd'hui l'objet du présent bilan.

Certaines propositions relèvent de la compétence des ministères en charge de l'économie, de l'éducation et de la santé. Nous vous proposons de saisir ces derniers pour qu'ils puissent examiner l'état d'avancement des modalités relevant de leurs portefeuilles respectifs.

Proposition 1 : Une gouvernance « tous numérique » (PR/DGEN)

L'objectif était de créer une plateforme de dialogue et de coordination rassemblant l'État, les collectivités polynésiennes, les acteurs économiques et sociétaux, afin de pointer une politique numérique commune. Cette instance devait préfigurer la mise en place, à terme, d'une agence du numérique chargée d'impulser et de piloter la stratégie numérique du Pays.

Les modalités suivantes avaient été identifiées :

- Créer l'espace de dialogue et de concertation sur la politique du numérique en Polynésie "Tous pour le numérique". Les missions de cette plate-forme seront :
 - De coordonner les actions et les initiatives impulsées par les sphères publiques et privées ;
 - D'orienter efficacement les moyens financiers publics et privés par la coordination de projets et d'initiatives et la mobilisation de soutiens ;
- Faciliter les partenariats et échanges avec d'autres territoires ou acteurs (partenariats, projets pilotes...) ;
- Donner une lisibilité aux ambitions numériques des collectivités polynésiennes ;
- Coordonner : infrastructures, usages et services ;
- Accélérer et simplifier les « interfaces » au sein des administrations avec les opérateurs.

Proposition 2 : Renforcer la connectivité internationale et sa performance économique (PR/DGEN) (MEF/OPT)

La Polynésie française devait sécuriser et diversifier ses connexions internationales, dépendantes à l'époque, d'un unique câble sous-marin (HONOTUA), source de vulnérabilité en cas d'incident. Un deuxième câble était envisagé pour garantir la continuité de service et réduire les coûts de transit, encore trop élevés et freinant l'essor des usages numériques. Cette amélioration devait être combinée à un soutien au développement de contenus et services numériques locaux ou exportables.

Les modalités suivantes avaient été identifiées :